

Compte-rendu sommaire conseil municipal du 25 septembre 2019 à 19h

ORDRE DU JOUR

1. Attribution d'un acompte sur la subvention aux associations – Saison 2019-2020

« Le record d'affluence constaté lors du dernier Forum des associations de Sathonay-Camp démontre le dynamisme de notre tissu associatif. Il représente un vecteur essentiel de la vie locale, participe au rayonnement de notre commune et joue un rôle éducatif important auprès de nos jeunes.

Toutefois, bien que reposant sur la présence de bénévoles, ces associations ont des charges souvent lourdes et incompressibles qui ne peuvent être couvertes que par les subventions publiques en complément de la contribution des usagers.

Or et cela a été, à nouveau évoqué lors de notre rencontre avec les présidents de clubs sportifs le 9 septembre dernier, les saisons d'activité ne sont pas calées sur le calendrier civil, celui sur lequel les budgets communaux sont établis mais sur celui des saisons sportives. Les fonds de roulement de nos clubs et associations ne couvrent pas suffisamment les besoins en trésorerie de la saison en cours.

Aussi il vous est proposé d'approuver le versement d'un acompte sur la subvention qui sera soumise au vote du conseil municipal dans le cadre du Budget Primitif 2020.

Cet acompte pourrait être égal à 50% de la subvention attribuée au titre de l'année 2019 et serait versé aux associations suivantes :

- **Secteur sport :**

- Olympic Sathonay Football : **3 350 €** auxquels s'ajoutent **3 000 €** au titre de la prise en charge des frais de nettoyage des locaux mis à disposition du club.
- Olympic Sathonay Basket : **2 350 €**
- Entente sportive de Sathonay-Camp : **2 900 €**
- Amicale de Pétanque : **950 €**
- Tennis Club de Sathonay-Camp : **3 700 €**
- Courir ensemble : **700 €**
- Boxing Club de Sathonay-Camp : **1050 €**

La dépense sera inscrite au Budget primitif 2020.

Vu l'avis de la commission Vie sportive du 16 septembre 2019.

Le conseil municipal a délibéré.

Adopté à l'unanimité avec 26 voix pour

2. Subvention à l'Entente Sportive

« L'association Entente Sportive de Sathonay-Camp- (ESSC) créée en 1971, assure l'enseignement de la gymnastique et du trampoline aux enfants et adultes de la commune et des communes environnantes. L'agrandissement de la salle Maurice DANIS dans laquelle le club exerce ses activités a permis à l'ESSC de diversifier son offre de disciplines sportives notamment avec l'ouverture d'une section « Ecole du cirque » qui remporte un grand succès auprès de la population.

Dans le cadre de notre politique de développement du sport à l'école et des activités de loisirs, un partenariat avec l'ESSC a été mis en place depuis plusieurs années, comportant 2 objectifs :

- Développer et diversifier l'enseignement du sport à l'école.
- Participer au développement des activités physiques et sportives du Centre de Loisirs.

En contrepartie, la Commune de Sathonay-Camp attribue une subvention spécifique au club, calculée sur la base du nombre d'heures effectuées par l'éducateur sportif de l'ESSC pour les activités municipales soit une somme de **25 056 € pour 780 heures annuelles**.

Je vous propose de donner un avis favorable à l'attribution de cette subvention et de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'ESSC. »

Vu l'avis de la commission Vie sportive du 16 septembre 2019.

Le conseil municipal a délibéré et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention 2019-2020.

Adopté à l'unanimité avec 26 voix pour

3. Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délibération relative aux pouvoirs du Maire du 16 avril 2014.

Signatures des Marchés publics à procédure adaptée conclus après négociation.

- Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence Suply pour la rénovation de l'école de musique le 16 janvier 2019. Le montant du marché est de 30 000 € HT.
- Signature d'un marché public pour la construction d'un préau et de sanitaires de cour à l'école élémentaire le 07 mai 2019.

LOTS	ESTIMATIONS HT base	ENTREPRISES	MONTANT HT DE L'OFFRE MIEUX DISANTE Base
n°01 : MACONNERIE - DEMOLITION	11 000,00 €	RUIZ BY ROUGEOT	26 798,02 €
n°02 : CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	72 500,00 €	VAGANAY	77 492,99 €
n°03 : MENUISERIES EXTERIEURES ACIER	8 500,00 €	DENJEAN	7 027,20 €
n°04 : PLATRERIE PEINTURE FX PLAFOND	6 000,00 €	THAVARD	4 869,89 €
n°05 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	9 000,00 €	FAURITE	12 060,92 €
n°06 : CARRELAGE FAIENCE	5 600,00 €	AIN CARRELAGE	5 523,00 €
n°07 : PLOMBERIE CVC	14 300,00 €	BLEU ELECTRIC	11 295,00 €
n°08 : ELECTRICITÉ	9 000,00 €	BLEU ELECTRIC	8 965,00 €
n°09 : FONDATIONS SPECIALES	14 100,00 €	TECHNOPIEUX	13 560,04 €
TOTAL HT	150 000,00 €		167 592,06 €

- Marché de travaux pour la construction d'un préau et de sanitaires de cour à l'école élémentaire.

- Signature d'un avenant avec l'entreprise Ruiz by Rougeot, lot 01, maçonnerie, démolition, pour un montant de 408 € HT le 19 juillet 2018. Le montant du marché passe de 26 798,02€ HT à 27 206,02€ HT.
- Signature d'un marché public avec la société Imprimerie des Trois Fontaines pour l'impression du journal mensuel, le Sathonard le 20 mai 2019. Ce marché est conclu jusqu'au 1er mars 2020.

12 pages à 3200 exemplaires	964 € HT
12 pages à 3500 exemplaires	1018 € HT
16 pages à 3200 exemplaires	991 € HT
16 pages à 3500 exemplaires	1057 € HT

- Signature d'un marché public pour le remplacement d'éléments de menuiseries extérieures de bâtiments communaux avec l'entreprise Ghis & Co le 13 juin 2019. Le montant du marché est de 41 796,81 € HT.
- Signature d'un marché public pour la fourniture de repas en liaison au restaurant scolaire avec la société RPC le 16 juillet 2019. Le marché est conclu pour un an à compter de la rentrée scolaire 2019. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande dont l'estimation des dépenses est fixée à 138 243 € HT.
- Signature d'un marché public avec la société Mobilier Urbain du Beaujolais pour la fourniture et la pose de trois cabines de sanitaires publics automatiques le 05 août 2019. Le montant du marché est de 73 410,00 € HT.

Frais d'honoraires 2019

Date	Numéro	Bordereau	Tiers	Mandats
20/05/2019	579	76	ITINERAIRES AVOCATS	624,00
20/05/2019	580	76	ITINERAIRES AVOCATS	2 184,00
13/06/2019	676	88	ITINERAIRES AVOCATS	2 184,00
13/06/2019	677	88	ITINERAIRES AVOCATS	468,00
30/07/2019	908	118	ITINERAIRES AVOCATS	780,00
30/08/2019	981	132	ITINERAIRES AVOCATS	1 248,00
05/09/2019	999	134	ITINERAIRES AVOCATS	1 560,00
05/09/2019	1000	134	ITINERAIRES AVOCATS	429,00
TOTAL				9 477,00

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire